

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)**

Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Présents : 18  
Procurations : 4  
Votants : 22

**N° 2022 6 3**

**L'an DEUX MILLE VINGT DEUX le 21 octobre à 18 H 00**, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2022

**Etaient présents :**

Mrs, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, DEJEAN, ESTRADE, GOURMANDIN, LABEUR, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.

Mmes BELMAS, DAGNAC, DESAINT, PONS, RIGAL, ROOU et SALOMÉ.

**A donné pouvoir :**

M. BOUSQUET à M. CAPY

Mme BRIQUET-BOISSIÈRE à M. MARETTE

M. DELGENES à Mme PONS

Mme SANEGRE à M. LABEUR

**Absents excusés :**

Mmes DARBAS, GUILLEMAT, PITORRE, THIOUX et M. FONTA

**Secrétaire de séance : Louis DARDIER**

**OBJET : VOLET URBANISME :**  
**Centrale photovoltaïque en Ombrières sur parking** : convention actualisée d'occupation temporaire du domaine public

**Vu** la délibération n° 2022 1 7 en date du 25 février 2022 **validant** le choix de la société OMBRIERES D'OCCITANIE pour développer, construire et exploiter les ombrières photovoltaïque sur le parking adossé au collège Gaston Phébus et du complexe sportif du Couloumier et **autorisant** la Commune à donner à bail emphytéotique une surface d'environ 2100m<sup>2</sup> en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque.

A l'issue de la procédure de Manifestation d'Intérêt Spontanée, la société Ombrières d'Occitanie a été retenue pour construire et exploiter une centrale photovoltaïque, ainsi que certains aménagements et équipements y afférents. Ombrière D'Occitanie sera donc bénéficiaire du futur bail emphytéotique.

Dans ce cadre, la Commune va louer à Ombrières d'Occitanie des lots de volume (fondations, noues, élévations des structures, appareillages) ayant pour assise cadastrale :

- Parking jouxtant le Collège Gaston Phébus : parcelles cadastrées ZW 654 ; ZW 583
- Parking du Complexe sportif du Couloumier : parcelle cadastrée ZW 540

L'instruction du permis de construire par le SDIAU a soulevé une problématique liée aux limites séparatives avec les parcelles privées attenantes. Le projet a été modifié en conséquence afin de respecter une distance minimale de 3m avec les parcelles voisines.

La modification concerne le parking adossé au Collège Gaston Phébus cadastré ZW n°654.

Une nouvelle offre a été fournie par Ombrières Occitanie, **amenant la puissance totale de l'installation à 349 kWc soit une production annuelle totale de 420 MWh** (*Offre jointe à la présente délibération*) et à une révision de la contrepartie financière au bail emphytéotique.

Ledit bail devant être consenti au profit de la société Ombrières d'Occitanie, ou de ses filiales, pour une durée de 30 ans (trente ans), et moyennant **le versement d'un loyer de 1700€ par an ou d'une soulte globale versée en une fois de 34 000 euros**.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'actualisation du projet, avec une puissance installée de 349kWc et le loyer correspondant de 1 700 € par an ou 34 000€ de soulte globale ;
- **AUTORISE** la Commune à donner à bail emphytéotique une surface d'environ 2100m<sup>2</sup> à prendre sur les terrains cadastrés section ZW numéros 654, 583 et 540 en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque d'une puissance indicative de 349kWc.

Ledit bail devant être consenti au profit de la société Ombrières d'Occitanie, ou de ses filiales, pour une durée de 30 ans (trente ans).

Toutes servitudes nécessaires à la réalisation et l'exploitation de la centrale photovoltaïque seront consenties au profit de la société Ombrières d'Occitanie, ou de ses filiales.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le bail emphytéotique administratif à venir, ainsi que tout document y afférent.

**FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT**  
**Pour copie conforme - au registre sont les signatures**  
**MAZERES, le 24 OCTOBRE 2022**

**Le Maire,**  
**Louis MARETTE**



**Le secrétaire de Séance,**  
**Louis DARDIER**

A large, stylized black ink signature of Louis DARDIER.